



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde



Le Directeur Départemental,

à

**Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
SUAT/Unité planification
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - BP 90
33090 BORDEAUX Cedex**

à l'attention de M. PONNOU DELAFFON

Bordeaux, le

23 MAI 2024

Groupement Opération Prévision
GOP/PRS/RMU/PHE/NPS/A.20501-21484/2024- 34275
Vos réf. : V/Transmission en date du 18 mars 2024
Affaire suivie par le lieutenant DEVIMEUX

**Objet : Plan Local d'Urbanisme - Arrêté du PLU
Commune de BEYCHAC ET CAILLEAU**

P.J. :

- Fiches de contrôle des Points d'Eau Incendie PEI
- Liste des codes anomalies
- Annexe « Les voies engins »
- Annexe « Les voies échelles »
- Annexe « Dispositifs de restriction d'accès »

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Beychac et Cailleau au titre de l'arrêté.

1. Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

2. Prise en compte des risques majeurs

La commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée aux risques inondation, mouvement de terrain, retrait gonflement argile. Il convient donc d'annexer au PLU les éventuels plans de prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale.

3. Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI

3.1. Réglementation applicable

La DECI doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS.

Le Règlement de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Gironde (RDDECI), élaboré par le SDIS et approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2017, définit les principes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Ce règlement adapte le dimensionnement de la défense incendie en fonction 5 niveaux de risque courant (très faible, faible, ordinaire, important, très important). A chaque niveau de risque correspond un volume d'eau ou débit ainsi qu'une distance maximale entre le point d'eau incendie et l'enjeu bâtementaire à défendre.

Ainsi, pour les niveaux de risque très faible et faible, le règlement permet d'accepter une DECI correspondant à 30 m³/h pendant 1 h, soit une réserve de 30 m³ minimum à une distance maximale de 400 m (risque très faible) et 200 m (risque faible) du bâti à défendre.

Le RDDECI de la Gironde est consultable sur le site des services de l'État : <https://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite>

3.2. État de la défense incendie existante

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, mes services sont en mesure de vous communiquer les résultats de contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI), ainsi que la liste des lieux-dits dépourvus de toute défense incendie.

3.2.1. Résultats de contrôle des PEI

Il s'avère que sur le territoire de la commune de Beychac et Cailteau, un certain nombre de PEI présente un débit disponible inférieur à 30 m³/h ou une capacité inférieure à 30 m³.

Conformément au RDDECI de la Gironde, ces PEI ne sont pas utilisables pour la lutte contre l'incendie (cf. Résultats de contrôle).

Il y a lieu d'étudier les solutions permettant d'augmenter les performances du réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) ou de suppléer ces PEI par d'autres solutions techniques.

3.2.2. Liste des lieux-dits dépourvus de défense incendie

Il s'agit des secteurs dont certains bâtis sont situés à plus de 400 m d'un PEI :

- La source et La source bicoque.
- Château Erigoye.
- La rivière (route de la Rivière à l'Ouest du Château Roquebert).
- La Cantonnière (Route de l'Intendant au Nord de la RN 89).
- Route de la Joncasse (au Sud du point kilométrique 40 de la RN 89).
- Route forestière.
- Lieux-dits L'hermette, Piquetulle, Catoy, Canton de la Croix, Terrey, Tibaude, Hurey, Moustey (+ Château Lesparre).

- Lieux-dits Brunet, Les Fosses Longues, Galouchey, Beroy.
- Lieu-dit Teynac (restaurant + golf).
- Lieu-dit Pey-Bas (château Pey-Bas) et Hurey.
- Lieux-dits Dumas, Ousti, Layne et Bellevue.

Il appartient à la collectivité, à partir de la grille de dimensionnement de la DECI, de s'assurer que chaque bâti dispose d'une défense incendie adaptée et proportionnée au risque à défendre.

Les grilles de couverture sont consultables dans le RD DECI page 17.

4. Schéma Communal de DECI (SC DECI) (facultatif)

Afin d'avoir une vision prospective de la défense incendie, la collectivité peut faire le choix, de réaliser un Schéma Communal de DECI. Ce document facultatif d'analyse et de planification de la DECI permettra :

- ✓ de réaliser un état des lieux précis de la DECI existante,
- ✓ d'établir un bilan des écarts au règlement départemental de DECI,
- ✓ de définir des priorités d'équipements,
- ✓ de corréler le plan d'équipements de DECI aux projets de développements urbains.

Pour réaliser ce SC DECI, il est possible de récupérer le positionnement des PEI du territoire sous forme de données SIG (Système d'Information Géographique).

A ce sujet, le système d'information géographique, dont le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde bénéficie, s'avère être mutualisé au travers d'un partenariat inter-services placé sous l'égide d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi), implanté sur Bordeaux.

En conséquence, la collectivité peut se rapprocher de cette entité (05.57.85.40.42) afin d'étudier les modalités pratiques d'une mise à disposition des données souhaitées.

Mes services restent à votre disposition, pour tout conseil technique en matière de DECI et pour apporter son aide dans la démarche d'élaboration du SC DECI.

Mes services restent à votre disposition, pour toute question relative à ce dossier.

 **Le Directeur Départemental,**

Le chef du pôle Coordination Opérationnelle

Contrôleur Général Marc VERMEULEN

Lieutenant-colonel Philippe HARGUINDEGUY

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Territorial Centre-Est
- Monsieur le chef du CIS St Loubès/St Sulpice
- urbanisme@beychac-cailleau.fr
- dgs@beychac-cailleau.fr

Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde

Commune de BEYCHAC-ET-CALLAU

Etat opérationnel des PEI

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Arrière-plan(s)	Complément automatique	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdyn à 60 m3h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réalimentation	Domaine	Gestionnaire de réseau d'eau
1	RTE DE LA MARIE FACE MARIE	BI de 100	Disponibilité	Aucune		05/09/2021	Mesure	8	2.2					Public	SAUR (BEYCHAC)
2	LOT LE BOIS ROUDET 1 FACE AU N° 033	PI de 100	Disponibilité	Aucune		23/11/2021	Mesure	8	4.5					Public	SAUR (BEYCHAC)
3	LOT LE BOIS ROUDET 1 AU N° 034	PI de 100	Disponibilité	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MPLD / PRI1 / BIR / PIR), Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux, Fuite		23/11/2023	Mesure	12	8	40	50			Public	SAUR (BEYCHAC)
4	LOT LE BOIS ROUDET 2 AU N° 071	PI de 100	Disponibilité	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MPLD / PRI1 / BIR / PIR)		23/11/2023	Mesure	17	0	13	54			Public	SAUR (BEYCHAC)
5	LOT MARTY AU N° 009	PI de 100	Disponibilité	Aucune		23/11/2021	Mesure	8	1.8					Public	SAUR (BEYCHAC)
6	RTE DE LOURME - RECAPPEYRE OUEST	PI de 100	Disponibilité	Débit faible > à 30 m3/h < à 60 m3/h (PI100 / BI100 / MPLD / PRI1 / BIR / PIR)		05/09/2023	Mesure	15.5	0	30	50			Public	SAUR (BEYCHAC)
7	RTE DE LOURME - RÉCAPPEYRE RTE FORESTIÈRE	PI de 100	Disponibilité	Aucune		05/09/2023	Mesure	4.5	1.6					Public	SAUR (BEYCHAC)
8	AVD DE VACQUEY SARALLEY / RTE SALLEBOEUF	PI de 100	Disponibilité	Aucune		11/10/2023	Mesure	15.5	1.3					Public	SAUR (BEYCHAC)
9	HEU DE SALLEBOEUF - LA LANDE DE TAUVERAN	PI de 100	Disponibilité	Aucune		11/10/2023	Mesure	15.5	0	32	60			Public	SAUR (BEYCHAC)
10	RTE DE L'ENTENDANT - PROX GROC SOLDE	PI de 100	Disponibilité	Absolu non entretenu, 2 arbres à 70 (végétation, etc), Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		11/10/2023	Mesure	2.8	2.2					Public	SAUR (BEYCHAC)
11	RTE DE L'ESGUE BEYCHAC BOURG	PI de 100	Disponibilité	Aucune		11/10/2023	Mesure	9	1.8					Public	SAUR (BEYCHAC)

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément annotations	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pdym à 50 m2h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Ateliers/entassement	Domaine	Centrale de réseau d'eau
12	RTE DE LA MOUMELLES HAUTS DE BEYCHAC FACE AU N°36	PI de 100	Disponible	Capot P manquante ou cassé. Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux.		07/09/2023	Mesure		1	2.8				Public	SAUR (BEYCHAC)
13	RTE DE LA MOUMELLOT HAUTS DE BEYCHAC AU N° 025	PI de 100	Disponible	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux.		07/09/2023	Mesure	4.3	3.1					Public	SAUR (BEYCHAC)
14	RTE DE BOUTIN LE CROIX FACE CROIX - CROISEMENT	PI de 70/25 à 2-45	Disponible	Manque terminaison, Capot P manquant ou cassé		05/09/2023	Mesure	6	0	41	33			Public	SAUR (BEYCHAC)
15	RTE DE LA JONCASSE	PI de 100	Disponible	Aucune		23/11/2023	Mesure	7.5	4.3					Public	SAUR (BEYCHAC)
16	RTE JEAN KASSOT AU N° 001 / RTE DE LA MARIE	PI de 100	Disponible	Algorithme non enregistré (intégration, etc), Manque terminaison		09/09/2023	Mesure	7	3.5					Public	SAUR (BEYCHAC)
17	RTE DU PETIT CONSEILLER - MAISON JOHANNES BOUBILL	PI de 100	Disponible	Aucune		23/11/2023	Mesure	7.5	4.8					Public	SAUR (BEYCHAC)
18	RTE DE LA MARRE / CHE ROUGE	PI de 100	Disponible	Aucune		23/11/2023	Mesure	5.8	15					Public	
19	RTE DE BERGYZA CHATEL DUFFACE STE MICHEL SAUMIER	PI de 100	Disponible	Aucune		23/11/2023	Mesure	7	3					Public	SAUR (BEYCHAC)
20	RTE DE LA TRAPPE FACE ALL SAUMIERHON	PI de 100	Disponible	Manque terminaison		05/09/2023	Mesure	8	5					Public	SAUR (BEYCHAC)
21	RTE DE L'INTENDANT AU N° 019	PI de 100	Disponible	Manque terminaison		07/09/2023	Mesure	7.5	4.5					Public	SAUR (BEYCHAC)
22	LOT BAYSSE RTE PASQUINA	PI de 100	Disponible	Aucune		07/09/2023	Mesure	5	2					Public	SAUR (BEYCHAC)
23	RTE DE PASQUINA	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2023	Mesure	7	1.0					Public	SAUR (BEYCHAC)
24	HAUSAU DU VIEUX PUIS AU N° 015	PI de 100	Disponible	Manque terminaison		05/09/2023	Mesure	7	4.5					Public	SAUR (BEYCHAC)
27	RTE DE LA SOURCE / RTE DE PASQUINA	PI de 100	Disponible	Aucune		11/10/2023	Mesure	2.4	1.0					Public	SAUR (BEYCHAC)

N°	Adresse	Type	Dispositif(s)	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Puissance (kW)	Débit à 1 bar (m³/h)	Débit Max (m³/h)	Capacité (m³)	Recherche de fuite	Contenu	Classification de sécurité
28	RTE PERRICHE / RTE DE LA LAMIE PERRICHE	PI de 100	Dispositif(s)	Aucune		11/10/2023	Mesure	2.3		0	45	60		Public	SAUR (BEYCHAC)
29	RTE DE BLANCHARD	PI de 100	Dispositif(s)	Aucune		11/10/2023	Mesure	3		2.2				Public	SAUR (BEYCHAC)
31	ZABOS PLAN NORD / EST	PI de 100	Dispositif(s)	Capot PI manquant ou cassé, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		20/09/2023	Mesure	3.2		5.3				Public	SAUR (BEYCHAC)
32	ZABOS PLAN NORD / OUEST	PI de 100	Dispositif(s)	Obstacle rendant la manutention impossible (préciser), Autre anomalie (préciser)	Pillage du PI par des gens de voyage	20/09/2023	Mesure							Public	SAUR (BEYCHAC)
33	ZABOS PLAN SUD	PI de 100	Dispositif(s)	Capot PI manquant ou cassé, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		20/09/2023	Mesure	2.5		4.4				Public	SAUR (BEYCHAC)
34	CHE DE BOS PLAN	PI de 100	Dispositif(s)	Accès difficile (préciser), Capot PI manquant ou cassé		20/09/2023	Mesure	8		3.5				Public	SAUR (BEYCHAC)
35	PORTAIL MOTOCULTURE - EN FACE	PI de 100	Dispositif(s)	Capot PI manquant ou cassé, Ouverture très difficile		20/09/2023	Mesure	4.5		5.2				Public	SAUR (BEYCHAC)
36	RTE DE CAITTELOUP - FACE EST PP Devant la société terroir les bœufs	PI de 100	Dispositif(s)	Abords non entretenus (végétation, etc), Ouverture très difficile	Voir photo	20/09/2023	Mesure	8		5				Public	SAUR (BEYCHAC)
37	SITE CEC / MOYAL CANIN	PI de 100	Dispositif(s)	Aucune		20/09/2023	Mesure	8		5				Public	
38	RTE DE LA MARIE FACE SALLE POLYVALENTE	PI de 100	Dispositif(s)	Manque numérotation		05/09/2023	Mesure	9		3.5				Public	SAUR (BEYCHAC)
39	LOT BAYSSAC 2	PI de 100	Dispositif(s)	Manque numérotation		07/09/2023	Mesure	2.8		1				Public	SAUR (BEYCHAC)
40	ZABOS PLAN EST	Réserve alimentée	Dispositif(s)	Aucune		20/09/2023	Mesure					240		Public	SAUR (BEYCHAC)
41	RTE DU BEROY FACE CONCEPT MOBILIER	Réserve non alimentée	Dispositif(s)	Aucune		12/11/2023	Mesure					120	0	Public	SAUR (BEYCHAC)
42	PARC ÉCONOMIQUE LE FLEUR - CÔTÉ EST	PI de 100	Dispositif(s)	Manque numérotation, Capot PI manquant ou cassé, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux, Ouverture très difficile, Fermeture difficile		20/09/2023	Mesure	4.5		0				Public	SAUR (BEYCHAC)

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Adyn à 60 m3/h (bars)	Débit à 1 bar (m3/h)	Débit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Réaération	Qualité	Gestionnaire de l'équipement
47	PARC ÉCONOMIQUE LE FLEUR - CÔTE OUEST	Pi de 100	Disponible	Manque numérotation, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		07/09/2023	Mesure	6.5	4.2					Public	SAUR (BEYCHAC)
48	PARC ÉCONOMIQUE LE FLEUR - CÔTE EST	Réservoir alimentée	Disponible	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		20/09/2023	Mesure					120	0	Public	SAUR (BEYCHAC)
49	PARC ÉCONOMIQUE LE FLEUR - CÔTE OUEST	Réservoir alimentée	Disponible	Aucune		07/09/2023	Mesure					120	0	Public	SAUR (BEYCHAC)
52	CHE JEAN MASSOT	Pi de 100	Disponible	Manque numérotation		05/09/2023	Mesure	8	2					Public	SAUR (BEYCHAC)
53	ALL DE LA FORESTIERE	Pi de 100	Disponible	Aucune		11/10/2023	Mesure	2.1	1.8					Public	SAUR (BEYCHAC)
54	ALL DE LA FORESTIERE	Pi de 100	Disponible	Aucune		11/10/2023	Mesure	2.7	1.8					Public	SAUR (BEYCHAC)
59	RTY DE BERDY TONNELERIE BOUTES	Pi de 100	Disponible	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		23/11/2023	Mesure	5.8	1					Public	
61	BOYNEFOE	Réservoir semi alimentée	Disponible	Aucune		10/10/2023	Mesure					240	0	Public	SAUR (BEYCHAC)
63	BOS PLAN	Pi de 100	Disponible	Cylot Pi manquant ou cassé, Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux, Ouverture à la délicate, Fermeture difficile		20/09/2023	Mesure	3.8	2					Public	SAUR (BEYCHAC)
64	RTY DU PETIT CONSEILLER	Pi de 100	Disponible	Aucune		23/11/2023	Mesure	4	1.2					Public	SAUR (BEYCHAC)
65	RTY DE CAMPENNA - PROCHEN 024	Pi de 100	Disponible	Aucune		07/09/2023	Mesure	3.4	2.7					Public	SAUR (BEYCHAC)
66	RTY DE CAMPENNA	Pi de 100	Disponible	Manque numérotation		07/09/2023	Mesure	2	2					Public	SAUR (BEYCHAC)
67	RTY DE CAMPENNA	Pi de 100	Disponible	Manque numérotation		07/09/2023	Mesure	3.2	2.4					Public	SAUR (BEYCHAC)
72	LOT DOMAINE CHEMIN ROUGE	Pi de 100	Disponible	Aucune		23/11/2023	Mesure	5.5	4.5					Public	SAUR (BEYCHAC)
73	LOT DOMAINE CHEMIN ROUGE	Pi de 100	Disponible	Aucune		23/11/2023	Mesure	5.3	4.5					Public	SAUR (BEYCHAC)
77	ZA MASQUERAT	Pi de 100	Disponible	Aucune		11/10/2023	Mesure	2.3	1.2					Public	SAUR (BEYCHAC)

N°	Adresse	Type	Disponibilité	Anomalie(s)	Complément anomalies	Date de contrôle	Type de contrôle	Pression statique (bar)	Pression à 50 m3/h (bars)	Debit à 1 bar (m3/h)	Debit Max (m3/h)	Capacité (m3)	Assurance	Statut	Gestioneur de réseau d'eau
78	ZI BOS PLAT	Réserve directe	Indisponible Depuis le 20/04/2021	Vanne colonne d'aspiration - PEI indisponible. Régulateurs ne fonctionnent pas		20/09/2021	Mesure					210		Public	SAUR (BEYCHAC)
82	ITE DE CANTELOUP	PI de 100	Disponible	Aléas non caractérisés (végétation, etc). Marqueur caractéristique		07/02/2021	Mesure	7.1	2.7					Public	SAUR (BEYCHAC)
85	RSE DE CANTELOUP - EST STATION TOTAL	PI de 100	Disponible	Capot P1 manquant ou cassé		20/09/2021	Mesure	8	5.5					Public	SAUR (BEYCHAC)
88	LOT HAMEAU DES VIGNES DE BERTIN AU LOT N° 5	PI de 100	Disponible	Aucune		04/04/2021	Mesure	6.5	2.2					Public	SAUR (BEYCHAC)
89	LOT HAMEAU DES PRES DE BERTIN AU LOT N° 20	PI de 100	Disponible	Aucune		05/04/2021	Mesure	8	7					Public	SAUR (BEYCHAC)
103	LOT HAMEAU DES PRES DE BERTIN AU LOT N° 18	PI de 100	Disponible	Auze anormale (friction), Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux		05/04/2021	Mesure	8	3.8					Public	SAUR (BEYCHAC)

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

LISTE DES ANOMALIES DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI) Version Octobre 2018

Les anomalies en gras rendent le PEI indisponible

Code	Anomalies communes à tous les PEI
0	Travaux
1	Accès difficile (préciser)
2	Accès impossible (préciser)
3	Obstacle rendant la manœuvre impossible
4	Obstacle gênant la manœuvre (préciser)
5	Introuvable
6	Pas d'eau
9	Signalisation inexistante
10	Abords non entretenus (végétation, etc)
79	Manque numérotation
99	Autre anomalie (préciser)
Anomalies Plans d'eau et Réserves	
70	Aire d'aspiration inaccessible ou inexistante
72	Débit réalimentation inconnu
73	Hauteur aspiration > 6 m
74	Réalimentation ne fonctionne pas
75	Réserve vide
76	Réserve percée ou insuffisamment remplie
78	Manque buse de protection (PF)
82	Colonne d'aspiration inutilisable : PEI indisponible
83	Colonne d'aspiration inefficace : PEI disponible
84	Vanne colonne d'aspiration : PEI indisponible
85	Vanne colonne d'aspiration : PEI disponible
86	Tenons mal orientés inutilisables: PEI indisponible
87	Tenons mal orientés : PEI disponible
88	Demi-raccord défectueux inutilisable: PEI indisponible
89	Demi-raccord défectueux : PEI disponible
Anomalies Puisards d'aspiration	
90	Débit puisard d'aspiration faible (< à 20 m³/h)
91	Trop-plein défectueux
92	Vanne puisard d'aspiration bloquée
93	Vanne puisard d'aspiration non trouvée
94	Vidange défectueuse

Code	Anomalies BI ou PI
11	Bouchon(s) manquant(s) ou défectueux
25	Capot PI manquant ou cassé
26	Coffre BI cassé
27	Couvercle BI cassé
28	Couvercle BI coincé dans le coffre
29	Couvercle BI inexistant
31	Débit insuffisant < à 30 m³/h (PI et BI)
32	Demi-raccord défectueux
33	Douille à rebord saillant cassée
34	Fuite
36	Fuite très importante
41	Ouverture impossible
42	Ouverture incomplète
43	Ouverture très difficile
46	Socle béton manquant (PI)
47	Vidange colonne inefficace (incongelabilité)
48	Vis de manœuvre défectueuse
49	Volant de manœuvre + carré de manoeuvre : cassés
50	Volant de manœuvre cassé + carré de manœuvre opérationnel
53	Débit faible > à 60 m³/h < à 120 m³/h (PI ou PI irrigation de 150 ou BI et PI jumelés)
54	Débit insuffisant < à 60 m³/h (PI ou PI irrigation de 150 ou BI et PI jumelés)
55	Fermeture hydrants service des eaux
56	Fermeture difficile
57	Pression dynamique excessive (> 7 bars)
58	Hydrant à plus de 5 m de la chaussée
59	Risque détérioration (trottoir-inondation tiers) (préciser)
60	Carré de manœuvre inutilisable : PEI indisponible (préciser)
61	Carré de manœuvre dysfonctionnement : PEI disponible (préciser)
62	Hydrant cassé ou renversé, inutilisable : PEI indisponible (préciser)
63	Hydrant penché : PEI disponible (préciser)
64	A réhausser ou rabaisser, inutilisable : PEI indisponible (préciser)
65	A réhausser ou rabaisser : PEI disponible (préciser)



ACCESSIBILITÉ AUX VÉHICULES DU SDIS

DISPOSITIFS DE RESTRICTION D'ACCÈS



DISPOSITIFS DE RESTRICTION D'ACCÈS



ACCESSIBILITÉ
AUX VÉHICULES ET
AUX PERSONNELS
DU SDIS

Les équipements, mobiliers et dispositifs destinés à restreindre ou condamner l'accès aux véhicules ou aux personnes (voir exemples ci-contre) doivent faire l'objet d'une maintenance régulière.

Afin de permettre l'intervention des secours, ils doivent être **manoeuvrables ou manoeuvrés, à tout moment et sans délais**, par l'une des solutions suivantes :



SYSTÈME D'OUVERTURE OU DE DÉVERROUILLAGE manoeuvrable avec la clé multifonction (normée NF S61-580) en dotation des véhicules d'incendie et de secours du SDIS 33 ;



DISPOSITIF FRAGILISÉ, SÉCABLE, ET REPÉRABLE par les sapeurs-pompiers permettant l'ouverture ou le déverrouillage ;



DISPOSITIF D'OUVERTURE MANUELLE OU COMMANDABLE À DISTANCE mis en oeuvre par le gestionnaire du dispositif de restriction ou les occupants du site, sur simple demande des sapeurs-pompiers qui se présentent sur les lieux ou sur demande téléphonique du Centre de Traitement de l'Alerte (18/112)*.

Les systèmes électriques doivent être à « sécurité positive » en cas de rupture de l'alimentation ou dysfonctionnement.

* uniquement pour les collectivités, établissements, sites, à risques particuliers répertoriés par le SDIS 33 et disposant d'une veille permanente.

PORTAIL D'ACCÈS



CADENAS « POMPIER »



BORNE ESCAMOTABLE



LA MISE À DISPOSITION PRÉVENTIVE DE BADGES, CLÉS, CODE D'ACCÈS SPÉCIFIQUES N'EST PAS ACCEPTÉE.

TOUTEFOIS, IL EST POSSIBLE DE COMMUNIQUER UN CODE D'ACCÈS LORS DE L'APPEL DES SECOURS (18 OU 112).

LES OUTILS COMPATIBLES

EN DOTATION DES VÉHICULES DU SDIS 33

1 LE COUPE BOULON

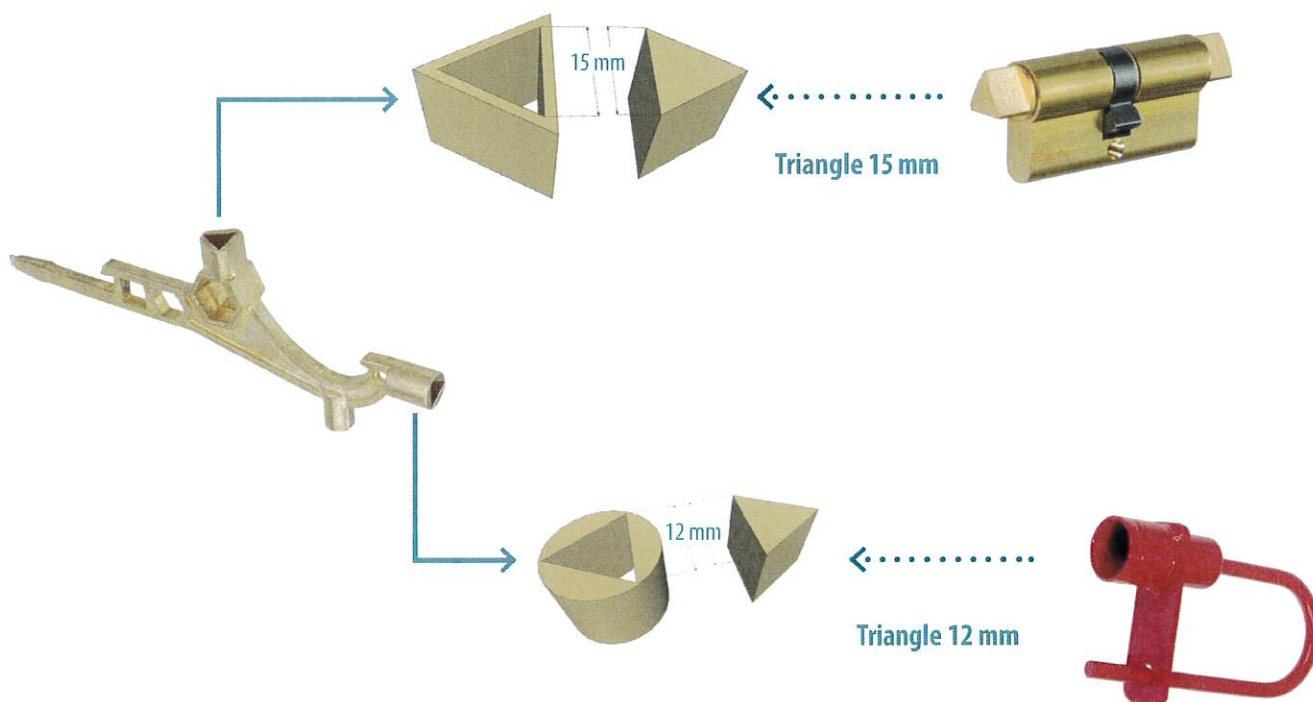


Le coupe boulon permet de sectionner un maillon de chaîne ou à défaut un cadenas d'un diamètre de 10 à 12 mm.



LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE SUITE À UN RETARD DANS LE DÉPLOIEMENT DES SECOURS LIÉ À LA PRÉSENCE DE DISPOSITIFS DE RESTRICTION D'ACCÈS.

2 LA CLÉ MULTIFONCTION « POLYCOISE »





Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

22 Boulevard Pierre 1er - 33081 BORDEAUX Cedex

Tél. 05.56.01.84.40 • Fax. 05.56.79.26.18 • Mail : direction@sdis33.fr

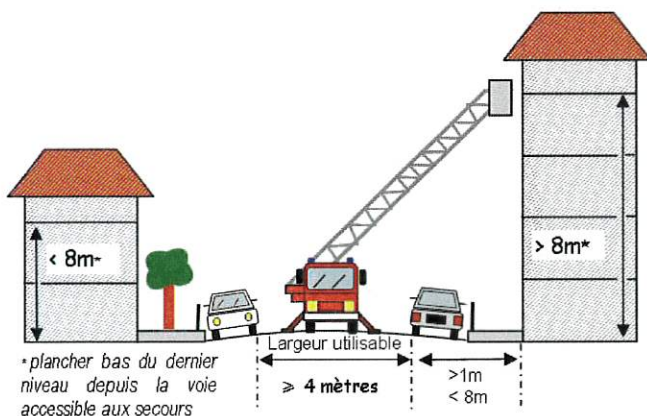
OBJET

Les échelles empruntent les « voies engins » pour se déplacer. Mais elles doivent disposer de « voies échelles » pour permettre leur mise en station au droit des façades des bâtiments. Elles doivent pouvoir accéder aux différents niveaux, supérieurs à 8 mètres et inférieurs à 28 mètres (échelle de 30 mètres).

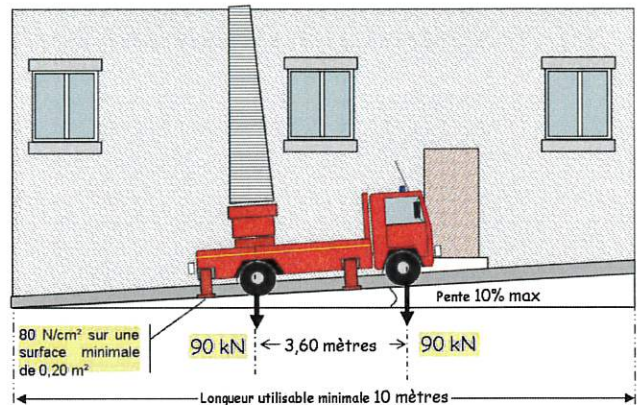
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (art. CO2- §2 « section de voie utilisable pour la mise en station des échelles aériennes »).
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A- voie utilisable pour la mise en station des échelles).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES



- **Largueur utilisable : ≥ 4 mètres**
(bandes réservées au stationnement exclues)
Lorsque la voie est en impasse, la largeur utilisable doit être portée à au moins **7 mètres** pour les Etablissements Recevant du Public.
- **Longueur utilisable : ≥ 10 mètres**
- **Distances vis-à-vis des façades**
 - voie échelle en parallèle : $> 1\text{m}$ et $< 8\text{m}$
 - voie échelle perpendiculaire : $< 1\text{m}$
- **Pente de la section de mise en station $\leq 10\%$**
- **Force portante :**
 - calculée pour un véhicule de 160 kilos newtons



- avec un maximum de 90 kilos newtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum

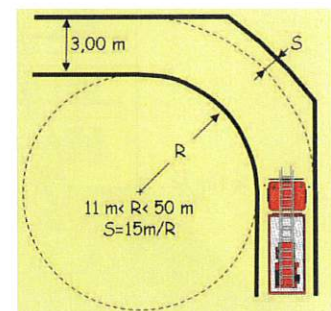
► **Résistance au poinçonnement :**
80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

► **Rayon intérieur minimum de braquage :**

$R > 11$ mètres

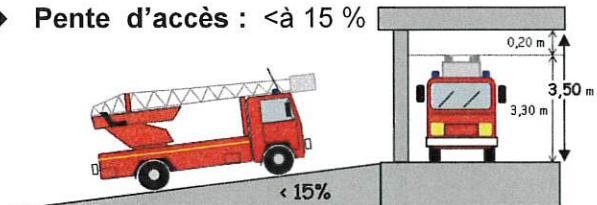
► **Sur largeur :**

$S = 15/R$ dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



► **Hauteur libre de passage : 3,50 mètres**

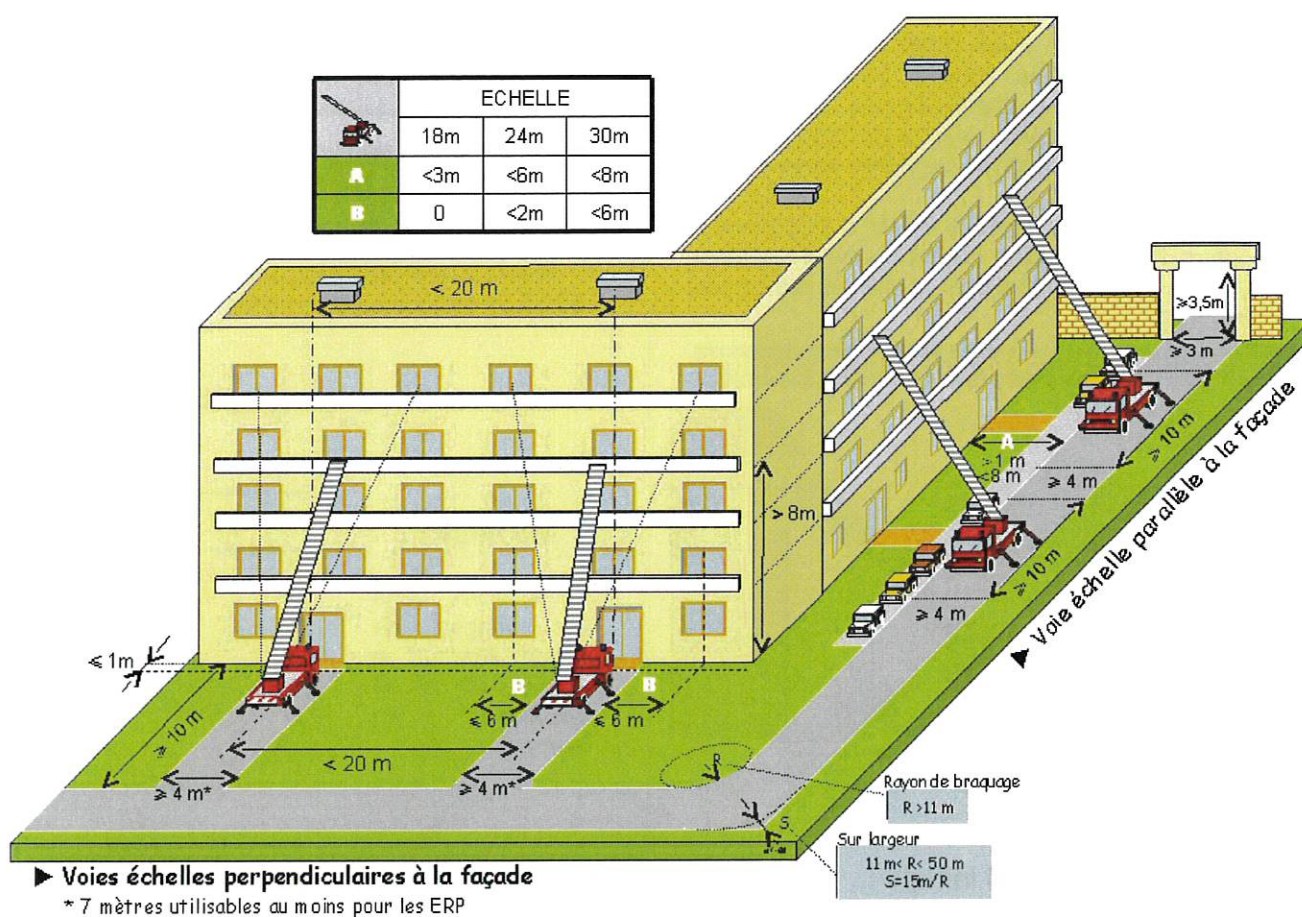
► **Pente d'accès : $< 15\%$**



► **Disposition par rapport à la façade**

La disposition des « voies échelle », parallèles ou perpendiculaires aux façades doit permettre à une échelle aérienne d'atteindre toutes les baies situées entre 8 et 28 mètres, soit directement ou par des balcons ou terrasses à partir de points d'accès distants de moins de **20 mètres**.

SCHEMA GENERAL CARACTÉRISTIQUES



OBJET

Elles permettent le déplacement et le stationnement des véhicules d'incendie et de secours normalisés.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ERP. (art. CO2- §1)

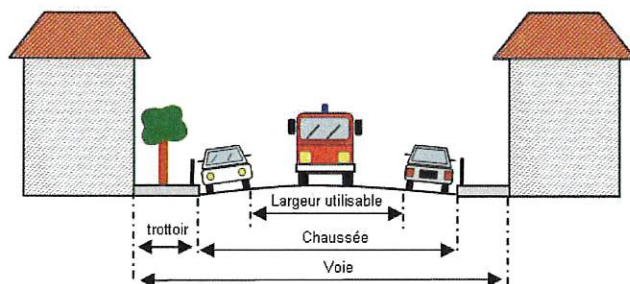
Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A).

DISTANCE CONSTRUCTION - VOIE ENGIS

En dehors de toute réglementation plus contraignante (ERP, habitat collectif, installations classées, etc), les engins de lutte contre l'incendie doivent pouvoir s'approcher à moins de 60 mètres de l'entrée de tout bâtiment.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES

La « voie engins » est une voie dont la chaussée répond aux caractéristiques suivantes :



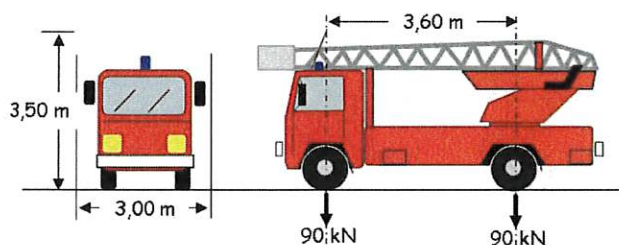
- **Largeur utilisable : ≥ 3 mètres**
(bandes réservées au stationnement exclues)

► Force portante

- calculée pour un véhicule de 160 kilonewtons
- avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum

► Résistance au poinçonnement

- 80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

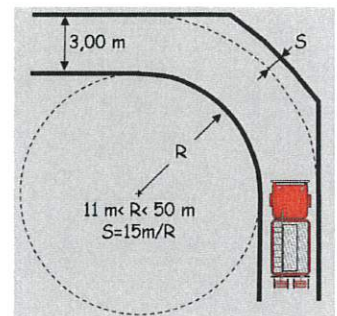


► Rayon intérieur minimum de braquage :

$R > 11$ mètres

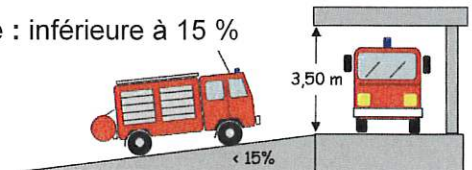
► Sur largeur

$S = 15/R$ dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



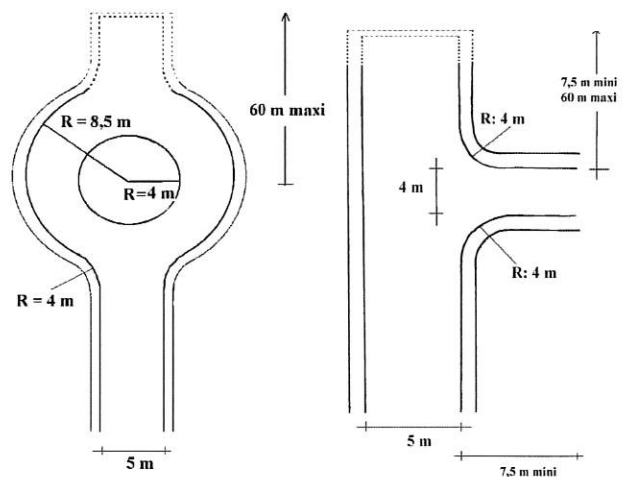
► Hauteur libre de passage : 3,50 mètres

► Pente : inférieure à 15 %



► Voie en cul de sac > 60 mètres

La voie doit permettre le croisement des engins en ayant une largeur utilisable de **5 mètres** et permettre leur demi-tour par la mise en place de l'une des trois solutions ci-après :



Si le cul de sac ne dessert qu'un seul logement ; sa largeur minimale sera de **3 mètres** et le demi-tour pourra être aménagé sur la parcelle.

